

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 455

Artikel: Chez les suffragistes suisses : XXIVe Assemblée générale à Frauenfeld : (15 et 16 juin 1935) : [1ère partie]

Autor: L.-H.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crête de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie NICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 942

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER 8.— 40 centimes

Le numéro 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

Les hommes assez intelligents et assez fins pour comprendre que les femmes peuvent parfois se passer d'eux sont encore assez rares.

Dora MELEGARI.

Chez les suffragistes suisses

XXIV^e Assemblée Générale à Frauenfeld

(15 et 16 juin 1935)

Un ciel gris, dont l'horizon n'est qu'un long nuage épais et lourd, tel fut celui qui accompagna les suffragistes de Genève à Frauenfeld. Une pluie torrentielle, haineuse, un vent hargneux qui la chassait devant lui, telle fut l'arrivée dans la petite capitale de la Thurgovie. Mais, aussitôt les manteaux enlevés, les bagages déposés, on se sent revivre; l'atmosphère suffragiste est accueillante et chaude, la section de la petite ville a fait des prodiges afin que tout soit parfait, Mme Sulzer, présidente, prodigue son sourire et sa peine sans compter; elle est partout à la fois, et ce fut elle l'âme de toute la grosse affaire qu'est l'organisation d'une Assemblée générale. Nous l'avons bien vu et sommes heureux de pouvoir lui en dire une fois encore un merci bien cordial.

Mme Leuch ouvre la séance par l'appel des délégués, puis procède à la lecture du rapport présidentiel, rappelle le souvenir des membres disparus au cours du dernier exercice: Mmes Francine Benoit (Lausanne), Louis Bonnard (Nyon), Muller et Thurneyesen (Bâle), Colin (Neuchâtel).

Diverses sections ont envoyé leurs rapports annuels. La constatation générale est que, partout, il est extrêmement difficile d'intéresser nos membres et que les conférences semblent n'être plus un moyen efficace de propagande. Il faut essayer de les remplacer par d'autres choses: séances familiaires, repas en commun, excursions, cours, envoi de brochures, et propagande personnelle à domicile que quelques sections ont entreprise et ont vu couronnée de succès. Il est bien certain que, nous aussi, souffrons du contre-coup de la crise et qu'il faut lutter comme ailleurs pour se maintenir la tête hors de l'eau.

C'est le Congrès d'Istanbul qui fut le centre des préoccupations suffragistes. Notre Association y fut représentée par une délégation dirigée par Mme Grüttner. Les contributions versées par les groupes en faveur du Congrès atteignirent 450 fr.

Le Comité Central n'a pas fait de démarches auprès du Conseil fédéral au cours de l'exercice. Il s'est occupé plus spécialement de la crise économique, dont les répercussions sur la vie des femmes sont considérables, et du projet de révision de la Constitution fédérale. La Commission d'études, nommée à cet effet, a étudié la question de l'introduction du suffrage féminin au cas d'une révision éventuelle de la Constitution. Pour que nous ayons quelques chances d'arriver à nos fins, il faut que la majorité des femmes suisses témoignent de leur ferme désir d'être enfin placées politiquement sur le même plan que l'homme. Il faut donc éveiller l'intérêt des endormies, et ne pas laisser diminuer celui des éveillées. La présidente insiste pour que l'on étudie, dans les Sections, le questionnaire relatif à la révision de la Constitution: c'est ainsi seulement que la Commission d'études sera renseignée sur la volonté des femmes suisses.

L'Association a protesté dans les journaux, lors de la votation sur l'initiative de crise, contre le fait que nous ne pouvions exprimer notre opinion sur une question aussi importante. Elle agira énergiquement lors de la votation sur la révision de la Constitution le 8 septembre prochain. Les buts principaux, conclut le rapport, qui s'imposent actuellement aux hommes et aux femmes, sur le terrain politique, semblent être les suivants:

1. Introduire dans les luttes politiques plus d'honnêteté, et montrer que nous, femmes, ne voulons pas adopter aveuglément la politique du parti des hommes.

2. Nous en tenir fermement, et dans toutes les circonstances, au principe démocratique de la responsabilité personnelle de chaque individu, qui constitue la base morale de notre Etat.

Ces deux principes donnent aujourd'hui

Le droit au travail de la femme

L'opinion du B. I. T.

... On constate une tendance assez répandue à revenir à l'idée que les femmes qui travaillent prennent la place des hommes. Le caractère illusoire de cette conception est démontré par le fait que, dans les pays où l'on s'est efforcé de remplacer la main-d'œuvre des femmes par celle des hommes, on n'a abouti qu'à très maigres résultats.

Indépendamment de toute question de justice abstraite, il est clair que les femmes sont plus aptes que les hommes à exercer certaines professions, et que les exclure serait aller à l'encontre du but cherché, car ce serait une mesure onéreuse. Tant que les salaires des travailleurs hommes ne suffisent pas à couvrir les besoins d'une vie familiale civilisée, voire même les plus élémentaires,

des millions de jeunes filles et de femmes mariées seront forcées de suppléer à l'insuffisance du revenu familial et chercheront un emploi salarié. Et à supposer même que ce mobile vienne à disparaître, il existera toujours un grand nombre de femmes qui voudront travailler pour leur satisfaction personnelle, ou pour subvenir à leurs propres besoins, et dont l'habileté professionnelle est un élément nécessaire de l'appareil de production. Il va sans dire qu'il convient d'empêcher ce qu'on pourrait appeler la concurrence déloyale entre hommes et femmes. Certes, la formule « à travail égal, salaire égal » n'est pas d'une application aisée, car tout « travail » se mesure difficilement par un calcul mathématique; il n'en reste pas moins que la question du travail féminin mérite d'être étudiée de plus près et plus impartiallement qu'elle ne l'a été jusqu'ici...

(Extrait du rapport annuel du Directeur

M. H. Butler.)

une signification particulière au suffrage féminin, et il vaut la peine de combattre pour ce but.

Avant l'adoption du rapport, quelques échanges de vues ont lieu sur la question de la Radio et de l'accueil qu'elle réserve aux émissions féministes. Nous ne demanderions pas mieux, disent les initiatrices, que de parler aussi souvent que possible à la Radio, mais les directeurs de stations opposent une fin de non-recevoir à toutes nos demandes. Il faut, là aussi, transformer la mentalité faîcheuse d'aujourd'hui, et arriver enfin à faire comprendre que nous ne sommes pas un danger public! Il ne serait pas non plus si extraordinaire que nous, femmes, soyons représentées dans les commissions des programmes, car les auditeurs de la Radio, les concessionnaires de postes, ne sont pas des hommes seulement, et ceux-ci se sont pourtant, jusqu'ici, réservé le monopole de l'organisation complète de toutes les émissions. Paupières femmes suisses!

Mme Grüttner, trésorière, présente ensuite le rapport financier; l'avoir de la société est de fr. 1946,—, la cotisation des membres au Comité central sera maintenue à 60 ct. par membre; le rapport des vérificateurs est accepté avec remerciements aux uns et aux autres.

Une proposition de Bâle est vivement discutée. Il s'agit de la fusion des deux grands groupements internationaux: le Conseil international des femmes et l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes. L'affaire est d'importance et ne saurait être discutée dans une réunion du genre de celle-ci, et comme le Mouvement l'a déjà exposé en détail dans un précédent numéro, nous n'y revenons pas ici.

La section de Bienné demande que l'on donne des directives sur le meilleur moyen d'intéresser les jeunes au suffrage féminin; dans la brève discussion qui a lieu à ce propos, on constate que la jeunesse en général se désintéresse totalement de ces questions dont elle n'a pas compris la portée, et que, préoccupée par mille autres sujets divers qui absorbent ses forces et son intérêt, elle reste à l'écart de notre mouvement. On décide d'instaurer un concours avec prix pour le meilleur travail sur une question de suffrage féminin présenté par un jeune. Espérons qu'il y aura des concurrents, inspirés par d'autres motifs que le seul espoir d'un gain, et que le goût du suffrage leur viendra en apprenant à le connaître. On entend encore un rapport sur l'activité de la commission de crise rédigé par Mme Debrüt et un autre de Mme Schitowsky sur le mouvement de *La femme et la démocratie*. Mme Dutoit adresse enfin un chaleureux appel à toutes les suffragistes à propos du Cours de vacances de Bulle, en Gruyère, qui aura lieu du 15 au 20 juillet prochain et qui promet d'être fort intéressant.

(La suite en 2^e page.)

L. H. P.

L'autocratie, au contraire, ne croit pas dans les individus. Elle estime qu'ils sont incapables, et qu'il faut que ce soit *un élü* qui dirige leurs affaires. Peu importe si cet autocrate gouverne de par « la grâce de Dieu », ou si son pouvoir procède de lui-même. Mais durant ces dernières années, où nous avons pu observer des systèmes autocratiques sous une forme très développée, nous avons eu ainsi l'occasion d'évaluer l'influence de la démocratie et celle de l'autocratie sur le peuple et sur son évolution morale et intellectuelle. C'est à ce point de vue que nous nous plaçons ici.

Un droit essentiel est celui de la liberté de pensée, et ses manifestations par la presse libre, par les associations libres, par les réunions libres, sont cause d'un échange continu d'idées et d'impulsions, d'où résulte un intérêt croissant pour les valeurs supérieures, pour les affaires publiques, pour la vie spirituelle, et la recherche continue des meilleures solutions des problèmes aigus. Ceci amène aussi la confrontation constante des intérêts réciproques des divers éléments d'une nation, la conciliation de ceux-ci, l'élimination des exagérations... Mais la démocratie ne se limite pas là: elle rend aussi possible le contrôle de nous-mêmes, elle supprime l'intolérance, l'estimation trop haute de notre propre valeur, notre tendance à nous croire invincibles. En développant la véritable conscience de soi-même aussi bien chez les individus que dans la nation tout entière, elle fait apprécier la valeur d'autrui et conduit ainsi à l'**entente nationale et internationale**. Elle est donc un acheminement vers la paix mondiale, alors que l'intolérance, la croyance exagérée de sa propre valeur constitue un grave danger.

Nous avons pu observer que les régimes autoritaires ne se contentent pas de supprimer la liberté d'opinion politique: quelques-uns ont même frappé les racines de la vie spirituelle, les opinions scientifiques et artistiques. Or, la science ne peut vivre que dans une atmosphère d'objectivité, n'est possible que dans un milieu démocratique, de même que l'art jaillit d'une inspiration personnelle qui ne peut pas être violée. Une vraie démocratie juge les individus d'après leurs qualités morales et leurs facultés personnelles, et c'est d'après ces critères qu'elle choisit ses administrateurs. Ainsi parvient au pouvoir une élite morale et intellectuelle. L'autocratie, au contraire, mesure les services des individus selon leur dévouement à l'opinion dirigeante, laquelle, dans les autocraties modernes, n'est ni la plus morale ni la plus spirituelle. Plusieurs s'en accommodent parce qu'ils veulent

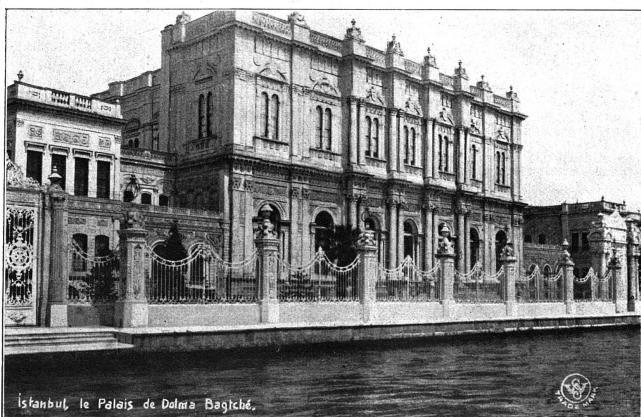
La défense de la démocratie

(FRAGMENTS)

Rapport présenté au Congrès d'Istanbul dans la séance : « Les femmes sous différentes formes de gouvernements. »

La démocratie, comme forme de gouvernement, est en opposition à l'autocratie. La démocratie observe les individus, la complexité de la société humaine, la multiplicité des caractères, des expériences, la variété des intérêts économiques, et elle s'efforce d'en tirer une synthèse et de diriger les affaires publiques, eu égard à la richesse de cette diversité. Elle croit que les individus sont capables de juger des affaires publiques, ou tout au moins de choisir ceux qui jugeront et dirigeront pour eux ces affaires publiques qui sont aussi les leurs.

LE CONGRÈS D'ISTAMBUL



Istanbul, le Palais de Dolma Bagtché, tout en marbre blanc, au bord du Bosphore, ancienne résidence des sultans, où le Congrès a été officiellement reçu dans la salle du trône, véritable évocation des Mille et Une Nuits.